



Aide juridictionnelle et délai d'appel

Par cbon

Bonjour, le divorce a été prononcé et je souhaite faire appel. N'ayant pas les moyens de reprendre un avocat j'ai fait une demande d'aide juridictionnelle (AJ).

Le délai d'appel est bientôt échu mais je n'ai toujours pas reçu de réponse du bureau de l'AJ.

Est-ce que la demande d'AJ suspend le délai d'appel ?

Par avance merci pour vos lumières !

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50

Par cbon

pauvre type